



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021
Délibération N° 2021/231
Actualisation des plans de financements des opérations
financées par le FEDER dans le cadre du Programme
Maritime Italie/France

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Au cours de la programmation européenne 2014-2020 la Ville d'Ajaccio a mené à bien 8 opérations s'insérant dans le cadre du Programme Italie-France Maritime.

La Ville d'Ajaccio ayant finalisé les activités prévues dans les temps et conformément aux attentes fixées par le programme Maritime, des financements complémentaires lui ont été proposés pour 4 opérations. Ces financements ont permis de poursuivre et compléter les activités initiées.

Ainsi, le présent rapport a pour objectif de mettre à jour les plans de financements des opérations ciblées.

Pour rappel ces opérations sont toutes réalisées en partenariat avec d'autres entités de la zone de coopération du programme Maritime (regroupant les régions : Var, Alpes Maritime, Ligurie, Toscane, Sardaigne et la Corse) : des financements ont pu être octroyés grâce à une récupération de crédits non consommés par les autres partenaires.

Le présent rapport propose une présentation de ces 4 opérations, pour rappel, ainsi qu'un détail de leurs plans de financements actualisés et initiaux.

Le projet PROTERINA a pour objectif d'améliorer la capacité des institutions publiques à prévenir et gérer, de façon conjointe, certains risques spécifiques provenant du changement climatique tel que le risque inondation.

Ce projet a permis d'effectuer un diagnostic de la procédure d'alerte existante en cas de risque et de renforcer la capacité de notre institution à y répondre en mettant notamment en place un système d'alerte en masse par SMS, un système amélioré de prévisions hydrologiques et météorologiques, en équipant et remettant aux normes le poste de commandement communal, ect.

Les financements complémentaires octroyés ont permis de financer l'automate d'appel qui permet l'alerte en masse de la population en cas de risque, mais également le dispositif permettant la numérisation des données du poste de commandement communal.

Le projet est composé des 13 partenaires suivants :

- La Ville d'Ajaccio ;
- La Région Ligure ;
- La Métropole de Gènes ;
- L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) ;
- Le Service Départemental d'Incendie de Haute-Corse (SDIS) ;
- Le Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Le Département du Var ;
- la Mairie de Nice ;
- La Région autonome de Sardaigne ;
- La Région Toscane ;
- Le Consortium LAMMA ;
- L'ANCI (Associazione Nazionale Comuni Italiani) Toscane ;
- L'Autorité de bassin du Fleuve de l'Arno.

Le projet ADAPT est complémentaire du projet PROTERINA3 : il a pour objectif l'élaboration d'un plan d'action transfrontalier visant à prévenir et réduire les risques causés par le changement climatique. L'objet est d'agir prioritairement sur la prévention du risque inondation sur la zone de coopération transfrontalière en dotant cette zone d'un plan d'action conjoint pour la prévention et la réduction de ce risque.

Dans le cadre de ce projet la Ville d'Ajaccio a notamment mis en place un plan d'adaptation au changement climatique et renforcé la végétalisation de ses écoles.

Les financements complémentaires ont permis de poursuivre la végétalisation de l'aire urbaine ajaccienne : plantation de plusieurs essences d'arbres sur la Rocade, le boulevard Mme Mère, l'avenue Moncey, le parking de Biancarello.

Dans le cadre de cette opération, la Ville a également signé la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et s'est vu décerner la « Marianne d'Or » pour ses actions menées en matière écologique.

Le projet est composé des 13 partenaires suivants :

- La Ville d'Ajaccio ;
- La Commune de Livourne ;
- La Commune de Rosignano Marittimo ;
- La Confservizi Cispel Toscana (Association régionale Toscane des entreprises de service public) ;
- La Commune d'Alghero ;
- La Commune de Sassari ;
- La Commune d'Oristano ;
- La Commune de La Spezia ;
- La Commune de Savona ;
- La Commune de Vado Ligure ;
- La Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Le Département du Var ;
- La Fondazione CIMA (Centro Internazionale in Monitoraggio Ambientale).

Le projet INTENSE a pour objectif de développer un itinéraire cyclotouristique durable qui permette d'encourager la mobilité douce tout en valorisant les sites d'intérêts naturels et culturels concentrés autour de l'itinéraire.

Dans le cadre de cette opération, la Ville d'Ajaccio a réalisé une étude de faisabilité relative au déploiement d'un itinéraire cyclable sur l'ensemble du territoire. Cette étude permet de définir les travaux et aménagements à mettre en place, ainsi que le coût de ces aménagements finement détaillé. Des aménagements tels que les arceaux et parkings vélo ont pu également être réalisés. En outre, une application mobile permettant de valoriser l'ensemble des sites d'intérêts naturels et culturels du territoire a été développée.

Les financements complémentaires obtenus ont permis de financer le déploiement d'une piste cyclable le long du Boulevard Charles Bonaparte.

Ce projet est composé de 13 partenaires que sont :

- La Ville d'Ajaccio ;
- L'Agence du Tourisme de la Corse ;
- L'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

- La Région Ligure ;
- L'Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI) Toscana ;
- L'Ente Parco Montemarcello Magra Vara ;
- Le Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur ;
- Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes ;
- Le Département du Var ;
- La Regione Sardegna - Assessorato del turismo, Artigianato e Commercio ;
- L'Ente Foreste della Sardegna ;
- Le Centro di Ricerca, Sviluppo e Studi Superiori in Sardegna - ;
- Le CRS4 surl ;
- L' Università degli Studi di Cagliari.

Le projet QUALIPORTI a pour objectif de préserver, protéger l'environnement grâce à la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'amélioration de la qualité des eaux des ports.

Les ports de plaisance sont directement impactés par les pollutions d'eaux usées déversées dans leurs bassins, dès lors que ceux-ci sont implantés en milieux urbains.

L'objet de cette opération est d'étudier et d'analyser les eaux des ports ciblés, notamment afin de définir précisément le type de polluants présents, leurs teneurs ainsi que leurs provenances.

Sur la base de ces états des lieux réalisés, les partenaires du projet peuvent désormais : définir les orientations stratégiques pour la mise en place d'une forme concertée de gouvernance locale spécifique à chaque port, et réaliser un plan d'actions pour la réduction et l'élimination des déversements d'eaux usées.

Ainsi, dans le cadre de cette opération, le Port Charles Ornano a mené des actions d'analyse et d'amélioration de la qualité de ses eaux :

Des capteurs permettant d'analyser les eaux ont été installés, ainsi que des habitats artificiels permettant de contribuer au maintien de la biodiversité de l'écosystème aquatique. Ces deux actions ont été menées en partenariat avec l'Université de Corse.

Une dépollution du Port a été réalisée et du matériel de dépollution a été acquis tel que le Jellyfish Boat, le barrage anti pollution, une pompe de récupération des eaux grises, noires et fond de cale, ect.

La dépollution effectuée permettra la mise en place d'un mouillage organisé.

Enfin, le Port a pu, grâce aux financements complémentaires reçus : installer un système de gestion des flux de bateaux permettant de quantifier et limiter les déplacements des navires, installer plusieurs totems destinés à informer les usagers sur les services, équipements disponibles et actions développées dans le cadre de ce projet, mais également de poursuivre le traitement de ses déchets initié suite à la dépollution.

Ce projet regroupe 6 partenaires que sont :

- La Ville d'Ajaccio (Chef de file) ;
- La Province de Livourne.
- La Commune de Portoferraio.
- La Commune d'Olbia.
- La Commune de Savona.
- La Région autonome de Sardaigne.

Les plans de financements actualisés pour chacune des opérations cibles sont présentés dans le tableau suivant :

Plan de financement actualisé			
Nom de l'opération	Coût total du projet	Financement FEDER (85%)	Financement Ville (15%)
PROTERINA	459 140,52	390 269,44	68 871,08
ADAPT	381 852,93	324 574,99	57 277,94
INTENSE	441 443,00	375 226,55	66 216,45
QUALIPORTI	710 671,19	604 070,51	106 600,68

Les coûts initiaux de ces opérations et les financements liés sont également rappelés dans le tableau ci-après :

Plan de financement initial			
Nom de l'opération	Coût total du projet INITIAL	Financement FEDER (85%)	Financement Ville (15%)
PROTERINA	349 965,00	297 470,25	52 494,75
ADAPT	312 741,78	265 830,51	46 911,27
INTENSE	265 625,00	225 781,25	39 843,75
QUALIPORTI	557 583,41	473 945,90	83 637,51

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la part d'autofinancement que la Mairie d'Ajaccio apporte (soit 15% du montant des dépenses de chacune des opérations ciblées).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes qui découlent de cet accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

APPROUVE

l'apport de la part d'autofinancement que la Mairie d'Ajaccio à hauteur de 15% du coût total de chaque opération ciblée.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes qui découlent de cet accord.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI